

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

DE LA COMMUNE HERGNIES
59199

Séance du 13 avril 2023

DEPARTEMENT

NORD

Date : 13/04/2023

Numéro : 2023-020

L'an deux mille vingt trois

et le 13 avril

à 19 heures 00

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de : **Jacques SCHNEIDER**

Présents :

Marie-Claude BAILLEUL, Bernard BOURLET, Jean DANGLETERRE, Chantal DOULIEZ, Bruno KOPCZYNSKI, Abel MERCIER – Adjoints
Maurice DENIS, Alain BLANCHART, Marie-Pierre SLATKOVIE, Pasquale CARIDI, Dominique LAMBERT, Frédéric VINCHENT, Séverine CLEMENT, Cédric WAWRZYNIAC, Sandrine DUMONT, Antoine RICHARD, Christelle GALLIEZ – Conseillers Municipaux

Absents ayant donné pouvoir :

Françoise GRARD qui donne pouvoir à Abel MERCIER
Anne VILLAIN qui donne pouvoir à Antoine RICHARD
Corinne DERNONCOURT qui donne pouvoir à Bruno KOPCZYNSKI
Didier GODMEZ qui donne pouvoir à Cédric WAWRZYNIAC
Séverine STIEVET qui donne pouvoir à Frédéric VINCHENT
Betty VREVIN qui donne pouvoir à Chantal DOULIEZ
Julie DI-CRISTINA qui donne pouvoir à Marie-Claude BAILLEUL

Absents :

Laurent SIGUOIRT
Virginie VAN VOOREN

A été nommée secrétaire de séance : Séverine CLEMENT

Objet : Cotisations à verser aux différents organismes pour 2023

*Vu les commissions finances du 13 février et du 03 avril 2023,
Il est proposé les montants suivants :*

Cotisations diverses (en euros) Année 2023 Imputation budgétaire : 6281 - ...

<u>Organismes concernés</u>	Montant alloué en 2022	Montant proposé pour 2023
024 - Association des Maires du Nord	914,02 €	920,00 €
024 - Association des communes minières du Nord-Pas-De-Calais	579,80 €	628,88 €
024 - Agence d'Ingénierie départemental du Nord	930,93 €	937,65 €
026 - Chambre des Métiers	Non versé	500 € prévisionnel
024 - Union des Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale	Non versé	100,00 €
024 - ILCG	200,00 €	200,00 €

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le 20/04/2023

et publication,

du 20/04/2023

ou notification

du

Publication sur le site internet
Le 07/06/2023

024 - RVVN	1 193,70 €	1 196,50 €
4213 - Relais Intercommunal Petite Enfance Scarpe Escaut	9 212,43 €	9 212,43 €(*)
4213 - Comité Local d'Aide aux Projets (CLAP) - OVJS	669,00 €	673,80 €
TOTAL	13 699,88 €	14 369,26 €

(*) Pour le RIPESE, avant tout versement, il faudra que la commune s'assure avec l'organisme de la bonne prise en compte du changement de mode de financement de la CAF de cette action : le Bonus Territoire CTG (BT CTG) est à présent directement versé à l'organisme (auparavant CEJ versé à la commune).

Pour des raisons de besoin de Trésorerie, l'avis d'appel à cotisations a été fait par le RIPESE, toutefois un remboursement devra être fait par le RIPESE à la commune (afin que le reste à charge 2023 soit approximativement identique à 2022, en fonction du montant de la cotisation payée au RIPESE et du montant du BT CTG versé par la CAF au RIPESE pour l'action pour la commune d'HERGNIES).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

A l'unanimité par 25 voix pour,

- **De prendre acte des montants des cotisations dues aux divers organismes, mentionnés dans le tableau ci-dessus,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions inhérentes au versement des cotisations sollicitées.**

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures

Pour copie conforme

Le Maire

Jacques SCHNEIDER